

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 février 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 42, 77, 81 et 166 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

La situation au Moyen-Orient**Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient****Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques
(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction****Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettre datée du 4 février 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 3 février 2002 que vous a adressée M. Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, au sujet des assertions infondées qui ont été prononcées par le Président des États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran dans son discours sur l'état de l'Union (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 77, 81 et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Hadi Nejad-Hosseinian



**Annexe à la lettre datée du 4 février 2002,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Me référant au discours sur l'état de l'Union prononcé par le Président des États-Unis le 29 janvier 2002, je tiens à faire part de ma profonde déception concernant l'approche générale qui a été adoptée dans ce discours, ainsi que de ma vive indignation au sujet des passages dans lesquels des allégations infondées ont été prononcées contre mon pays et dans lesquels le Président a proféré des insultes alors qu'il se référait à la République islamique d'Iran. Le fait que ces remarques aient été prononcées à des fins de politique intérieure et qu'elles aient pour objet d'obtenir une des dépenses militaires aux États-Unis ne justifie pas que des faits et des événements historiques soient déformés. Ces remarques relèvent du sensationnalisme et sont destinées à faire diversion; à ce titre on ne peut que les rejeter.

La République islamique d'Iran est déçue par l'approche générale adoptée par les États-Unis d'Amérique. En effet, en plaidant pour une politique autocentrée, unilatérale et simpliste qui se réduit à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force contre ce que les Américains se sont arrogé le droit de désigner par le terme de terrorisme, et en fermant les yeux sur des réalités mondiales patentes et sur les causes profondes du terrorisme, cette approche sape l'effort de mobilisation mondiale, tant chéri par ailleurs. Elle porte atteinte à la volonté manifestée partout dans le monde de s'engager dans une guerre véritable et généralisée contre le terrorisme. Nous sommes à un tournant de l'Histoire; c'est l'occasion ou jamais pour la communauté internationale de se mobiliser contre la violence et le terrorisme, ce qu'elle doit faire, avec lucidité et dans un esprit de prévoyance, en s'abstenant de toute action ou déclaration unilatérale, centrée sur soi et qui serait de nature à diviser et à provoquer.

La République islamique d'Iran sait que la recherche de la liberté, de la justice et de la sécurité pour tous exige que l'on adopte une approche réaliste et multidisciplinaire qui soit le fruit de délibérations au sein de l'Organisation des Nations Unies et qui vise à combattre le terrorisme sous toutes ses formes. À cet égard, le Président de la République islamique d'Iran a proposé, au lendemain de la tragédie du 11 septembre, que soit organisé un sommet mondial visant à l'éradication du terrorisme et la République islamique d'Iran a soumis des propositions concrètes au Secrétaire général de l'ONU afin que l'on tire parti de l'élan qui s'était manifesté et que l'on mette au point une approche globale de la lutte contre le terrorisme au niveau mondial. Nous restons convaincus que seule une approche globale est dans l'intérêt de toutes les nations. Nous sommes disposés à coopérer avec le Secrétaire général à cette fin.

La République islamique d'Iran, en tant que victime du terrorisme international, s'est engagée activement dans la lutte contre ce fléau. L'Iran a été le premier pays à reconnaître que le terrorisme et le trafic de stupéfiants émanant de l'Afghanistan sous contrôle taliban constituaient une menace et le premier à mettre en garde la communauté internationale. Il a joué un rôle crucial dans l'émergence de la nouvelle réalité afghane et dans l'instauration de l'administration intérimaire. En outre, à la suite des événements tragiques du 11 septembre, l'Iran a pris de

nombreuses mesures pour empêcher que des terroristes ne transitent par son territoire ou ne s'y infiltrent.

Le Président des États-Unis d'Amérique a accusé la République islamique d'Iran de chercher à se doter d'armes de destruction massive. Il est curieux qu'un gouvernement qui s'est engagé dans un démantèlement et une sape systématiques de tous les systèmes internationaux destinés à lutter contre les armes de destruction massive prenne la liberté d'émettre des accusations infondées contre l'un des plus ardents avocats de ces régimes.

En effet, ce sont les États-Unis qui ont fait barrage à l'élaboration du protocole visant à renforcer l'application de la Convention sur les armes biologiques et qui ont totalement rejeté toute approche multilatérale lors de la cinquième Conférence d'examen, empêchant celle-ci de parvenir à un résultat quelconque. Ce sont les États-Unis qui mènent une politique systématique d'affaiblissement de la Convention sur les armes chimiques et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. C'est le Gouvernement américain actuel qui a fait du retrait unilatéral du Traité ABM et du rejet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ses principaux chevaux de bataille. Ce sont bel et bien les États-Unis qui apportent un appui sans réserve à la dotation d'Israël en armes et qui lui prête assistance à cette fin; Israël, « le régime le plus dangereux » de la région, qui a fait du terrorisme d'État une pratique constante, n'hésitant pas à recourir à l'assassinat, à l'enlèvement et à la destruction de villages entiers pour terroriser les civils, à l'aide des armes de destruction massive « les plus destructrices ».

Autrement dit, l'administration actuelle a largement démontré qu'elle n'avait pas l'intention de laisser s'instaurer des régimes multilatéraux, transparents et fondés sur le droit régissant les armes de destruction massive et qu'elle souhaitait conserver toute latitude pour mettre au point et répandre ce type d'armes et, ce qui est plus périlleux, pour lancer des accusations contre d'autres pays afin de servir ses propres intérêts.

La République islamique d'Iran ne cherche pas à se doter d'armes de destruction massive et, contrairement à l'allié des États-Unis dans la région, est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le peuple iranien, seule victime des armes de destruction massive au cours de la dernière génération, en connaît toute l'horreur et est déterminé à faire en sorte que nul autre peuple ne subisse les mêmes souffrances. À cette fin, nous oeuvrerons pour libérer le monde de ces armes inhumaines.

Il convient de souligner qu'à la différence de celle des États-Unis, la doctrine de l'Iran en matière de défense exclut l'emploi d'armes de destruction massive. L'Iran est absolument déterminé à respecter tous les instruments internationaux pertinents relatifs à l'interdiction de ces armes et les organisations internationales compétentes ont pu, à plusieurs reprises, vérifier qu'il en était bien ainsi. Cependant, l'Iran a la ferme intention d'exercer son droit inaliénable à développer une industrie nucléaire, chimique et biologique à des fins pacifiques. Ce droit est garanti par tous les instruments internationaux pertinents et la campagne délibérée menée par les États-Unis pour priver arbitrairement l'Iran de ce droit constitue une nouvelle violation des régimes applicables.

Il convient d'examiner le contexte dans lequel s'inscrit le soudain changement de ton et d'approche de la part des dirigeants américains. La campagne massive de désinformation, de mensonge et de mystification menée par Israël contre l'Iran depuis le 11 septembre et le sentiment de victoire affiché par divers responsables israéliens après qu'ait été prononcé le discours sur l'état de l'Union montrent que le régime israélien actuel est parvenu à détourner l'action antiterroriste à son avantage, l'interprétant comme un appui inconditionnel des États-Unis à l'occupation, à la répression brutale et au terrorisme d'État effréné dont est l'objet le peuple palestinien.

L'appui des États-Unis à la politique israélienne actuelle est une erreur stratégique. Ce n'est pas en ayant recours à la force et à la répression que l'on résoudra la crise au Moyen-Orient et il faudra aussi pour y parvenir rétablir les droits fondamentaux de la nation palestinienne, y compris le droit à l'autodétermination. Le Président des États-Unis devrait au moins, à l'intérieur d'un même discours, respecter ses propres paroles et reconnaître que le peuple palestinien a des droits « qui sont les mêmes partout et pour tous ... l'exigence non négociable de dignité humaine, de respect du droit, de limite aux pouvoirs de l'État, de respect de la femme, de respect de la propriété privée, de respect de la liberté d'expression, d'égalité devant la justice et de tolérance religieuse ». S'il est vrai que « l'Amérique se rangera aux côtés des hommes et des femmes qui de par le monde, y compris dans le monde islamique, défendent ces valeurs avec courage », alors les dirigeants américains doivent faire de même et s'abstenir de qualifier arbitrairement de terroristes les groupes qui luttent précisément pour ces valeurs et pour la dignité de l'homme et pour que leur terre soit libérée de l'occupation israélienne.

En assimilant à des terroristes ces groupes et ceux qui leur apportent un soutien moral et politique ou en leur reprochant d'apporter un appui au terrorisme, les États-Unis se heurtent de front à l'ensemble du monde islamique, lequel, estimant que ces accusations constituent le principal obstacle à la lutte mondiale contre le terrorisme, n'a cessé de rejeter expressément de tels qualificatifs, y compris dans les déclarations qui ont été faites lors de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, réunie d'urgence les 10 octobre et 10 décembre 2001.

Le Président Bush a souhaité que les soldats américains soient équipés des meilleures armes et a demandé que l'armée américaine bénéficie de l'augmentation budgétaire la plus importante de ces 20 dernières années. Il a aussi proclamé que « toutes les nations devraient le savoir : l'Amérique fera ce qui sera nécessaire pour assurer sa sécurité ». Dans le contexte du discours sur l'état de l'Union, de telles déclarations sont révélatrices de la mentalité qui prévaut parmi les dirigeants américains, une mentalité qui porte au militarisme, aux décisions unilatérales et à la logique du droit du plus fort. Cette attitude, qui est une négation des fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies, représente une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales et peut créer un précédent extrêmement dangereux qui consisterait à fonder les relations internationales sur la puissance.

À l'inverse, l'arme de choix du peuple iranien est la force de ses arguments, l'effort accru en faveur du dialogue et de la compréhension et de nouveaux sacrifices pour la cause de la paix et de la justice. Le peuple iranien a montré qu'il ne céderait pas à la pression et n'accepterait pas que l'on s'ingère dans ses affaires intérieures ni que l'on insulte ses institutions alors même que celles-ci émanent de la

Constitution, laquelle stipule que les affaires du pays doivent être administrées selon les vœux du peuple exprimés au moyen d'élections directes ou indirectes. Les États-Unis ne devraient pas avoir de mal à comprendre, eux dont le processus électoral est lui-même régi par la Constitution et compte tenu en particulier des événements de novembre et de décembre 2000.

Le Ministère des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran
(*Signé*) Kamal **Kharrazi**
